

► PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUES

Projet de réaménagement de l'intersection des routes 108/143 et 147 à Waterville

► [Accueil](#) / [Mandats](#) / [Routes_Waterville](#) / **communiqués**



« [Retour à la page d'accueil](#)

► Communiqués	► Comment participer	► Responsable du dossier
► Consulter la documentation	► Calendrier des activités	

[Retour à la liste des communiqués](#)

COMMUNIQUÉ

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 29 AVRIL 2009 À 19 h 30 À WATERVILLE

Québec, le 7 avril 2009 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de réaménagement de l'intersection des routes 108/143 et 147 à Waterville par le ministère des Transports*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **29 avril 2009, à compter de 19 h 30, à la Salle municipale située au 170, rue Principale Sud à Waterville**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui, le 7 avril 2009, et se terminera le 22 mai 2009.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les divers documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 22 mai 2009, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation suivants :

- Bibliothèque municipale de Waterville, 150, rue Compton Est, Waterville ;
- Bibliothèque Lennoxville Library, 101, rue Queen, Sherbrooke.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, de même que dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **22 mai 2009**, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-

Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'informer et de s'exprimer sur un projet et ainsi participer au processus menant à la décision gouvernementale. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation du dossier par le public d'une durée de 45 jours et celui d'enquête et d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois.

LE PROJET

Le ministère des Transports projette, pour des fins de sécurité, de réaménager l'intersection des routes 108/143 et 147 à Waterville. L'intersection se situe à proximité de la rivière Massawippi. Elle est considérée comme une intersection critique par le Ministère. Le projet vise à améliorer la fluidité de la circulation en installant un carrefour giratoire. Sur l'approche ouest de la route 108/143 et sur l'approche sud de la route 147, des voies de virage à gauche seraient aménagées dans des îlots séparateurs afin d'accéder à la ferme Wera et au Marché de la Ferme Beaulieu. Compte tenu que les travaux se dérouleraient dans la plaine inondable de la rivière, à l'intérieur des hautes eaux printanières, des remblais additionnels seraient prévus sur une distance cumulative de plus de 300 m. Dès l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales, le Ministère entreprendra les démarches requises pour rencontrer les propriétaires concernés afin de se porter acquéreur des immeubles localisés dans l'emprise prévue, incluant les terrains, les bâtiments et les autres droits immobiliers selon le cas.

Les travaux seraient d'une durée de trois mois et seraient effectués entre les mois de mai et octobre. Le coût total du projet est estimé à 1 320 000 \$.

LES RÉPERCUSSIONS PRÉVUES PAR LE PROMOTEUR ET LES MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES DANS L'ÉTUDE D'IMPACT

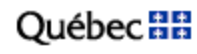
Selon l'étude d'avant-projet, les principales répercussions concerneraient le couvert végétal, les habitats fauniques, les cours d'eau, les zones inondables, les espèces rares, menacées ou vulnérables, la qualité des sols et des eaux de surface et souterraines, le déboisement, l'intervention en milieu aquatique, les effets du transport et des travaux de construction, d'excavation et de terrassement, la circulation, le climat sonore et le paysage ainsi que l'acquisition de l'emprise.

Plusieurs mesures d'atténuations seraient proposées par le Ministère, notamment le respect de la période de nidification des oiseaux pour effectuer le déboisement et celui de la période du 15 juin au 15 septembre pour réaliser des interventions dans le milieu aquatique ainsi que la construction d'un mur de soutènement en gabions de 70 m, au lieu d'un remblai, permettant de laisser à l'état naturel la bande de protection riveraine de 10 m de largeur. Durant les travaux, le Ministère maintiendrait une voie de circulation sécuritaire pour les véhicules et les piétons pour permettre l'accès à la Ferme Wera et au Marché de la Ferme Beaulieu, éviterait l'exécution des travaux la fin de semaine, utiliserait au besoin un abat-poussière et mettrait en place un plan de surveillance acoustique et des mesures correctives lorsque les niveaux sonores provenant du chantier dépasseraient les seuils permis. À la demande des propriétaires des puits concernés, un suivi de la qualité de l'eau serait effectué, notamment en ce qui concerne la teneur en chlorure. Finalement, le Ministère offre de compenser financièrement les propriétaires de lots et prévoit certains travaux permettant la remise en état des lieux commerciaux.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie au numéro suivant : 418 643-7447, poste 536 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : intersection-waterville@bape.gouv.qc.ca

– 30 –

Source : Marielle Jean, conseillère en communication



© Droits de propriété intellectuelle